



الاتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة ما بين الجهات لكرة القدم

LIGUE INTER-REGIONS DE FOOTBALL



Département de l'Organisation des Compétitions

Séance du Mardi 17 Janvier 2023

AFFAIRE N°06/S - Rencontre MCGhassoul / NRBFennoughil
du 15.01.2023 « Séniors » (11^{ème} J.)

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture des rapports de l'Arbitre Principal ;**

Attendu **que la rencontre de Championnat « Séniors » : MCG / NRBF programmée Le Dimanche 15.01.2023 à 14H00 au Stade du El Bayadh ne s'est pas déroulée alors que les deux Equipes ainsi que les Arbitres officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**

Attendu **que de la lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre Principal, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence du Défibrillateur ;**

Attendu **que le Règlement prévu en la matière exhorte le club local à présenter à l'Arbitre cet équipement médical.**

Attendu **que tel n'a pas été le cas.**

Attendu **qu'en application l'articles 21 du Règlement des Championnats de Football Amateur et après attente du délai règlementaire, l'Arbitre Principal constatant effectivement l'absence du Défibrillateur, annula la rencontre.**

Par ces motifs, la Commission décide :

(Article 21 du Règlement du Championnat de Football Amateur)

1^{ERE} INFRACTION : PHASE « ALLER »

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe « Séniors » du : MCGhassoul pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du : NRBFennoughil qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)**
- ✓ **Quinze Mille Dinars (15.000 DA) d'amende au : MCGhassoul**

Le Responsable du Département de l'Organisation des Compétitions

MECHRI R.



الاتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة ما بين الجهات لكرة القدم

LIGUE INTER-REGIONS DE FOOTBALL



Département de l'Organisation des Compétitions

Séance du Mardi 17 Janvier 2023

AFFAIRE N°07/J - Rencontre RCRRelizane / NAHussein Dey
du 13.01.2023 « Jeunes U-17 » (6^{ème} J.)

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture des rapports de l'Arbitre Principal ;**

- **Attendu que la rencontre de Championnat « Jeunes U-17 » : RCR / NAHD programmée le Vendredi 13.01.2023 au Stade de Relizane ne s'est pas déroulée alors que l'Equipe de CSA : RCR et l'Arbitre officiellement désigné étaient présent aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre Principal, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe « Jeunes U-17 » du NAHussein Dey ;**
- **Attendu qu'en application des articles 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre Principal constatant effectivement l'absence de l'Equipe du : NAHussein Dey, annula la rencontre.**
- **Attendu qu'il y a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe du : NAHussein Dey.**

Par ces motifs, la Commission décide :

(Articles 52 et 67 du Règlement du Championnat de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

1^{ER} FORFAIT : PHASE « ALLER »

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe « U-17 » du : NAHussein Dey pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : RCRRelizane Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)**
- ✓ **Quarante Mille Dinars (40.000) d'amende au : NAHussein Dey**

Le Responsable du Département de l'Organisation des Compétitions

MECHRI R.

Cité El Djawhara 554 Logts Tour « B » El Hamma – Belouizdad – Alger

Tél : 023.51.11.06 / 023.51.11.10 Fax : 023.51.11.02 / 023.51.11.03

BEA- Agence Palais des Expositions 1650087-05- RIB 00200016160165008705

Site Web: www.lirf.org.dz Email: contact@lirf.org.dz

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة ما بين الجهات لكرة القدم

LIGUE INTER-REGIONS DE FOOTBALL

Département de l'Organisation des Compétitions

Séance du Mardi 17 Janvier 2023

AFFAIRE N°08/J - Rencontre CRBelouizdad / MCEl Eulma du

13.01.2023 « Jeunes U-17 » (6^{ème} J.)

- Après lecture de la feuille de match ;

- **Attendu que la rencontre de Championnat « Jeunes U-17 » : CRB / MCEE programmée le Vendredi 13.01.2023 au Stade de 20 Aout 55 ne s'est pas déroulée ; alors que les Deux (02) Equipes étaient présentes dans l'enceinte du stade a l'heure prévue de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match remplie par les secrétaires des deux équipes, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'occupation du terrain par les Equipes de jeunes : WRB /WRK dont les rencontres étaient programmées par la Ligue de Football de la Wilaya d'Alger ;**
- **Attendu qu'en outre le Responsable du Stade a eu à opposer son refus catégorique de mettre les vestiaires à la disposition des deux Equipes : CRB /MCEE au motif que la programmation de la rencontre n'a pas été communiquée officiellement.**
- **Attendu que les Dirigeants de l'Equipe recevante : CRBelouizdad sont astreints aux dispositions de l'article 43 du Règlement des Championnats de Football des Catégories de Jeunes pour s'inquiéter en temps réel jusqu'au jour du match pour s'assurer sur la disponibilité de l'aire de jeu connue par tout un chacun de sa saturation constante des créneaux d'utilisation par une pluralité de clubs de la commune de Belouizdad ;**
- **Attendu qu'il y a lieu de signaler également l'Absence de l'Arbitre devant officier la rencontre ;**

Par ces motifs, la Commission décide :

(Articles 43 du Règlement du Championnat de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓
- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe « U-17 » du : CRBelouizdad pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du : MCEl Eulma Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)**
- ✓ **Exemption de l'amende applicable en matière de forfaits aux rencontres programmées officiellement.**

Le Responsable du Département

MECHRI. R

Cité El Djawhara 554 Logts Tour « B » El Hamma – Belouizdad – Alger

Tél : 023.51.11.06 / 023.51.11.10 Fax : 023.51.11.02 / 023.51.11.03

BEA- Agence Palais des Expositions 1650087-05- RIB 00200016160165008705

Site Web: www.lirf.org.dz Email: contact@lirf.org.dz